

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 40  
Absents. es ..... 5

---

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°2022-11-02-ECO**

Revalorisation des tarifs des marchés  
d'approvisionnement de la ville

## SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **17 novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **10 novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE (à partir du point 3), Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX (à partir du point 4), M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET (à partir du point 5), Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

### EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
Mme BENZIANE	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. ORJEBIN	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme VIENNEY	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme FENASSE

### ABSENT.E.S

M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. RISPAL, Mme INDJA, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. Cornelis** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.



**LE CONSEIL,**

**VU** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, donnant compétence au Conseil municipal pour régler les affaires de la commune,

**VU la délibération n°2018-12-23-ECO en date du 19/12/2018** relative au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement, signé entre la Ville de Fontenay-sous-Bois et la société Géraud ,

**CONSIDERANT** les articles 21.1, 22 et 23 du contrat de concession portant respectivement sur le montant des droits de places, les redevances versées au délégant et l'actualisation des éléments financiers,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser les tarifs des droits de place relatifs aux marchés d'approvisionnement dans le cadre de l'économie générale du contrat,

**CONSIDERANT** la nouvelle grille tarifaire proposée,

**SUR** avis favorable de la Commission des Finances,

**A LA MAJORITE**

Par 31 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

Par 7 abstentions

M. MULLER, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

**DECIDE**

**Article 1** : De fixer les droits de place et redevances concernant les marchés forains d'approvisionnement de la Ville conformément au document ci-annexé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à prendre toutes les dispositions pour la bonne exécution de la présente délibération ;

**Article 3** : De prendre acte que les recettes concernées seront inscrites au chapitre 73, ligne de crédit 854, fonction 91 du budget communal

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne

Le ..... 25. NOV. 2022 .....

Publication

Le .....

Notification

Le .....

Certifié exécutoire

Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

